

## HARCELEMENT CHEZ UBISOFT La responsabilité de l'entreprise

Du 2 au 6 Juin dernier se tenait le procès de **2 anciens dirigeants d'Ubisoft** (Serge Hascoët et Tommy François) et d'un **haut cadre** (Guillaume PatruX) pour des faits de **harcèlement moral et sexuel, agression sexuelle, et complicité de harcèlements**. A l'issue de cette semaine, le procureur requiert des peines allant de **15 à 36 mois de prison avec sursis**, accompagnées d'**amendes allant de 10 000 à 45 000 euros**. La décision finale sera **rendue le 2 Juillet**.

Si la responsabilité individuelle des accusés a été largement débattue, la semaine écoulée a également **mis en lumière la responsabilité de l'entreprise**. Serge Hascoët déclare ainsi du droit du travail que *"ça ne m'intéresse pas, c'est le rôle des RH"*. Une salariée venue témoigner en faveur de Serge Hascoët, indique qu'après avoir signalé une agression sexuelle dont elle a été victime de la part de Tommy François, **les RHs lui répondaient qu'il ne fallait pas le "prendre mal, que c'étaient des enfantillages"**. L'avocat de Tommy François indique que ce dernier n'a reçu **"aucun avertissement disciplinaire, aucun entretien avec les RH"**. Etc.

Pour Hascoët, François et PatruX, comme pour de nombreuses autres affaires, **l'entreprise a détourné les yeux, ignoré les alertes et a laissé agir** durant des années avec une certaine complaisance. Nous notons la déclaration de Serge Hascoët sur l'absence de sanction disciplinaire le concernant, malgré les faits relevés dans la presse. L'ex-directeur créatif indique que, contrairement à ce qui était annoncé en interne, il avait démissionné de son propre chef, sans aucune intervention de la part d'Yves Guillemot, P.D.G du groupe Ubisoft.

Aussi, dans la continuité de ce procès, une citation directe sera délivrée dans la continuité du procès afin de faire comparaître :

- **Yves GUILLEMOT**, PDG du groupe Ubisoft, pour des faits de complicité de harcèlement sexuel et moral
- **Marie DERAÏN**, Directrice des Ressources Humaines, pour des faits de complicité de harcèlement sexuel et moral
- **la société UBISOFT**, en tant que personne morale, pour harcèlement moral et sexuel, harcèlement moral et sexuel environnemental, harcèlement sexuel institutionnel, agression sexuelle et blessures involontaires.

Solidaires Informatique tient à louer le courage et la solidarité des parties civiles, ainsi que le soutien extérieur qu'elles ont pu recevoir au cours de cette semaine éprouvante.

Quelques jours avant le procès, la direction envoyait un mail interne pour disculper l'entreprise, indiquant notamment que les choses avaient changées, des processus avaient été mis en place, etc. La réalité que nous constatons et les témoignages réguliers que nous recevons **contredisent l'affirmation de la direction**.

Aussi, nous rééditons l'appel à témoignages, et **appelons toutes les personnes victimes du groupe Ubisoft pour des faits de harcèlement moral ou sexuel à nous contacter**

**temoignages@solidairesinformatique.org**

Nous garantissons une confidentialité totale et un accompagnement juridique si nécessaire. Nous prenons en charge les éventuels frais de justice.

**TOU-TES ENSEMBLE  
ON CONTRE ATTAQUE**